



PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

TERMES DE REFERENCES

Appel à Candidatures : Surveillance des délétions des gènes hrp2/3 du *Plasmodium falciparum* en Guinée

1. CONTEXTE

Pour améliorer le contrôle du paludisme en Guinée, le Programme National de lutte contre le Paludisme (PNLP) met au centre de ses priorités la conduite des études de recherche opérationnelle afin de disposer d'informations sur l'efficacité, l'efficience et l'impact de ses interventions. Les stratégies de lutte contre le paludisme en Guinée sont principalement axées sur la lutte antivectorielle, la chimio-prévention, le diagnostic à l'aide de tests de diagnostic rapide (TDR) et la microscopie, ainsi que la prise en charge des cas.

La disponibilité d'un diagnostic rapide du paludisme est cruciale pour assurer un traitement en temps opportun, surtout dans les zones rurales et communautaires où la microscopie n'est pas accessible. Un traitement précoce et rapide du paludisme aide à prévenir les formes graves de la maladie ainsi que les décès, et joue un rôle essentiel dans la réduction de la transmission du paludisme.

Les kits de test de diagnostic rapide offrent d'excellentes possibilités de diagnostic immédiat du paludisme à travers la détection des antigènes du parasite *Plasmodium* dans le sang. En Guinée, les TDR disponibles et validés par le PNLP détectent les antigènes de la protéine riche en histidine 2 (hrp2) à travers une réaction croisée avec les anticorps sur la bande de test.

Dans divers pays d'Afrique subsaharienne, des souches de *Plasmodium* présentant des délétions dans les gènes codant pour les protéines hrp2/hrp3 ont été récemment découvertes. Ces souches échappent à la détection par les TDR ciblant le HRP2 et pourraient entraîner des résultats faussement négatifs aux tests de diagnostic rapide, et compromettre ainsi la qualité de la prise en charge du paludisme à l'échelle locale ou nationale.

Ce présent appel à candidature est lancé dans le cadre du projet de surveillance génomique du paludisme pour étudier la circulation des délétions des gènes hrp2/3 en Guinée.

Objectif général :

L'objectif de cette surveillance est de déterminer si la prévalence de mutations des gènes hrp2/3 du *P. falciparum* responsable des résultats faux négatifs des TDR du paludisme a atteint un seuil susceptible de nécessiter un changement d'outils de diagnostic au niveau local ou national.

Objectifs spécifiques :

- Mesurer la fréquence des résultats faux négatifs suspectés au TDR du HRP2 chez les patients symptomatiques atteints d'une infection par *P. falciparum* détectée par microscopie se rendant dans les établissements de santé ;
- Déterminer la densité et la fréquence des parasites présentant des délétions des gènes pfhrp2/3 dans cette cohorte ;
- Déterminer la valeur prédictive des résultats faux négatifs au TDR du HRP2 pour les délétions des gènes pfhrp2/3 dans différents contextes et zones géographiques ;

- Identifier les régions dans lesquelles la prévalence des délétions des gènes pfhrp2/3 entraînant des résultats faux négatifs au TDR de *P. falciparum* est supérieure ou égale à 5 %, justifiant un changement de TDR.

2. CONDITIONS GENERALES

2.1. Méthodologie

Les propositions de recherche soumises devront décrire avec précision les méthodologies envisagées, qu'elles soient quantitatives ou génomiques. La méthodologie devra inclure le type d'étude, la taille d'échantillon nécessaire, un plan d'échantillonnage, les méthodes de collecte des données et de gestion des prélèvements, ainsi qu'un plan d'analyse statistique détaillé.

Une section distincte sur les analyses de laboratoire et les méthodes génomiques envisagées doit être spécifiée dans la proposition. Cette section devra aborder (i) la caractérisation moléculaire, (ii) le diagnostic de l'espèce moléculaire, ainsi que la caractérisation des séquences et des délétions des gènes pfhrp2 et pfhrp3 dans les échantillons.

De plus, la proposition devra inclure des considérations éthiques, en détaillant un plan de gestion des risques pour les sujets humains. Il est essentiel de décrire les mesures qui seront mises en place pour assurer la confidentialité et la sécurité des participants, ainsi que les approbations éthiques nécessaires pour la conduite de l'étude. La proposition doit également prévoir des procédures pour obtenir le consentement éclairé des participants et pour traiter toute éventualité d'incident ou de préjudice potentiel lié à l'étude.

2.2. Équipes de recherche

Les équipes devront être de préférence constituées d'une association de chercheurs relevant de différentes disciplines (Médecins, Biologistes, Épidémiologistes, Microbiologistes, Sociologues, etc.). La méthode de travail en équipe, ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans la réponse à cet appel à projets.

Les candidats doivent démontrer une expérience préalable en recherche, ayant au moins participé à un projet de recherche antérieur. L'équipe de recherche doit inclure des experts en analyses de laboratoire et en méthodes génomiques, capables de mener des caractérisations moléculaires et des diagnostics d'espèces moléculaires. Une attention particulière sera accordée à ceux ayant une expérience en surveillance génomique des maladies infectieuses.

2.3. Durée des travaux

Cette recherche devra être menée sur une période de 3 mois à partir de l'attribution de la subvention, c'est-à-dire à compter de la notification de la convention de subvention. Les candidats devront donc soumettre un calendrier de recherche conforme au délai indiqué ci-dessus.

2.4. Zone de d'étude

Cette étude sera réalisée sur toute l'étendue du territoire. Les zones d'études échantillonnées devront toucher toutes les régions sanitaires de la Guinée.

2.5. Propriété intellectuelle

Les livrables, rapports, travaux, ainsi que toutes les notes, la documentation et les recommandations produits dans le cadre de ce travail, qu'ils soient préliminaires ou définitifs, seront la propriété unique et

exclusive du PNL. Toutefois, les bénéficiaires de la subvention pourront utiliser, reproduire, publier et distribuer les résultats de ces projets, sous réserve d'obtenir l'accord et l'autorisation préalable du PNL.

3. Proposition technique

La proposition de projet doit être claire et concise, de préférence ne dépassant pas 20 pages (hors annexes et des pièces jointes). Le dossier de candidature est composé des documents suivants :

- 1- Une lettre de soumission ;
- 2- La présentation de l'organisme candidat (date de création, organigramme, liste des dirigeants, liste du personnel, documents administratifs légaux (RCCM, agrément, décret ou arrêté portant création de la structure, les CV du personnel chargé des recherches, ou tout autre document administratif, légal.) ;
- 3- La présentation détaillée de la proposition de recherche ;
- 4- La présentation détaillée du budget (en francs guinéens) du projet de recherche (à être soumise dans une **enveloppe séparée**) portant le nom du candidat et la mention "**BUDGET DE PROJET DE RECHERCHE**". Le budget devra comprendre une section détaillée des dépenses réparties dans différentes catégories telles que le personnel, les formations, les voyages, les fournitures, les dépenses de laboratoire et autres (comme les indemnités journalières, les coûts indirects, etc., le cas échéant). Décrivez les principaux facteurs de coût et expliquez comment ces dépenses sont liées aux activités prévues et aux objectifs cibles à travers un **narratif du budget**.
- 5- Un calendrier de recherche de 3 mois ;
- 6- Documentation attestant d'une expérience significative dans la réalisation ou la collaboration avec un laboratoire capable d'effectuer des analyses génomiques.
- 7- Formulaire (voir annexe A et B et C).

➤ **Éclaircissements concernant les documents de demande de propositions**

Pour toute communication entre le PNL/CRS, et les candidats, y compris les demandes d'éclaircissements ou de plus amples renseignements, il faudra contacter le PNL/CRS par courrier électronique à l'adresse **GN_Procurement_Members@crs.org**

PNL/CRS répondra à toute demande d'éclaircissements reçue au moins 5 jours avant la date limite de remise des propositions. Une copie de la réponse sera envoyée à chacun des candidats qui auront manifesté son intérêt pour cette demande de propositions.

4. Évaluation de la proposition technique et financière

Le score et le classement global des propositions reposeront sur une méthodologie d'évaluation par analyse cumulative, pour laquelle **le score technique comprendra 70 % et le score financier comprendra 30 %**.

4.1. Phase I — Proposition technique 100 points

Les candidats qui répondant aux critères seront évalués techniquement avec un maximum possible de 100 points.

Un Comité d'évaluation désigné par CRS et le PNL procédera à l'évaluation technique en appliquant les critères d'évaluation et de notation par point, comme indiqué ci-dessous. Afin de passer de la phase I du processus d'évaluation technique approfondie à la phase II de l'évaluation financière, **une proposition doit obtenir un minimum de 70 points**.

La composante technique, d'une valeur totale possible de 100 points, est évaluée selon les critères suivants :

- L'expérience générale du soumissionnaire dans le domaine de la recherche en paludisme : 10 points

- Un protocole de recherche clair et l'adéquation de son contenu par rapport au sujet du Projet : 20 points
- Adéquation du projet de recherche et des objectifs de la recherche aux objectifs de cet appel à candidature : 20 points

Vous apporterez des informations et des renseignements pertinents sur la façon dont vous prétendez atteindre les résultats escomptés. Votre proposition doit comprendre un plan de mise en œuvre de projet global pour la durée du projet.

Compétence scientifique du personnel proposé, appréciée sur le fondement des CV et de la bibliographie : 20 points

Les qualifications et la compétence des personnes proposées pour le projet, notamment leurs qualifications générales et techniques, leurs aptitudes vis-à-vis des tâches et leurs expériences dans le domaine de la recherche (y compris un travail d'importance réalisé récemment en Guinée ou en Afrique devra être détaillé).

- Les attestations des services rendus pour les entités / candidats soumissionnaires (preuves à l'appui) : 10 points
- Un calendrier d'activités de recherche de 3 mois selon le sujet : 10 points
- Présentation, le projet de recherche ne dépassant pas 20 pages (à l'exception des pièces jointes) : 10 points.

Le document devra contenir une table des matières et avoir les pages numérotées.

Description	Nombre de points
Expérience générale du soumissionnaire dans le domaine de la recherche en paludisme Nombre d'années de recherche sur le paludisme avec des publications faites par le(s) chercheur(s) Répartition des échelles des points : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans de recherche, sans publication : 0 point • Moins de 3 ans avec 01 publication : 2 points • De 3 à 5 ans avec 2 publications ou plus : 5 points • Plus de 5 ans avec plusieurs publications : 10 points 	10
Protocole de recherche clair et l'adéquation de son contenu par rapport au sujet du Projet de recherche : <ul style="list-style-type: none"> • -Protocole clair et bonne adéquation : 20 points • -Adéquation moyenne : 10 points • -Mauvaise adéquation : 0 points 	20
Adéquation du projet de recherche et des objectifs de la recherche aux objectifs de cet appel à candidature : <ul style="list-style-type: none"> • Bonne adéquation : 20 points • Adéquation moyenne : 10 points • Mauvaise adéquation : 2 points 	20
Compétence scientifique, appréciée sur le fondement des CV Les CV des membres de l'équipe de pilotage du projet de recherche : <ul style="list-style-type: none"> • Formations en santé publique (Master ou PhD) (au moins un membre de l'équipe de pilotage) : 5 points • Expertise en surveillance génomique (au moins un membre) : 5 points • Expériences avec les sujets en relation avec le paludisme (au moins un membre) : 10 points 	20

Attestations de services rendus du candidat / entité soumissionnaire (preuves de publication) : <ul style="list-style-type: none"> • 0 attestation ou preuve de publication : 0 point • 1 attestation ou preuve de publication : 5 points • 2 attestations ou preuves de publication : 10 points 	10
Chronogramme /Calendrier d'activités de recherche de 3 (selon le sujet) : <ul style="list-style-type: none"> • Chronogramme <= 3 mois : 10 points • Chronogramme > 3 mois : 0 point 	10
Projet de recherche ne dépassant pas 20 pages (à l'exception des pièces jointes) : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pages inférieures ou égales à 20 pages : 10 points • Nombre de pages supérieures à 20 pages : 0 point 	10
Total	100

4.2. Phase II – proposition financière / budget (100) points

Les propositions financières seront évaluées après l'évaluation technique. Seules les propositions techniques ayant obtenu le score technique requis verront leurs offres financières évaluées. Les propositions financières des candidats seront évaluées selon l'adéquation du budget prévisionnel avec le protocole de recherche notamment la taille de l'échantillon, sa couverture géographique et la nature des données à collecter.

Le budget prévisionnel doit, au minimum, contenir les éléments suivants :

- Le détail des coûts pour la collecte des données ;
- Le détail des coûts pour le personnel de gestion ;
- Le détail des coûts des examens de laboratoire ;
- Le détail des coûts pour le matériel ;
- Le détail des coûts pour la formation ;
- Le détail des coûts pour le transport ;
- Le détail des coûts pour les Frais administratifs ;
- Le narratif du budget décrivant les principaux facteurs de coût et comment ces dépenses sont liées aux activités prévues et aux objectifs cibles.

EVALUATIONS DES PROPOSITIONS FINANCIÈRES : 100 points

Les propositions financières seront évaluées selon le tableau suivant :

Description	Critère	Nombre de points
Adéquation du budget prévisionnel avec le protocole de recherche notamment la taille de l'échantillon, sa couverture géographique et la nature des données à collecter	<ul style="list-style-type: none"> • Très bonne adéquation = de 86 à 100 points • Adéquation moyenne = de 50 à 85 points • Adéquation insuffisante = de 1 à 49 points 	100

L'évaluation des offres financières est notée sur une échelle de 100 points. Cette étape ne concerne que les offres ayant totalisé un minimum de 70 points à l'issue de l'évaluation technique. L'évaluation des offres financières éligibles passe par la vérification préalable des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires comme précisé au point.

Pour le classement final des offres, l'offre technique et financière sont chacune affectée respectivement d'un coefficient de 0,6 et 0,4. La note finale obtenue est égale à la note de l'évaluation technique x 0,6 + la note de l'évaluation financière x 0,4

4.3. Attribution du contrat

a- Critères d'attribution

Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre aura été la mieux notée après négociation d'un contrat acceptable. PNLP/CRS se réserve le droit de mener avec le candidat des négociations concernant le contenu de son offre. L'attribution n'entrera en vigueur qu'après acceptation par le candidat retenu des modalités de CRS et des termes de référence — énoncé des travaux.

b- Notification d'attribution et signature de l'accord

Le candidat dont l'offre a été retenue recevra une notification écrite de PNLP/CRS avant l'expiration de la validité de l'offre. La notification précisera la valeur maximale du contrat/projet de recherche. Un contrat sera rédigé et négocié avec le fournisseur retenu avant l'émission d'un ordre ferme de contrat/convention.

Le candidat choisi devra commencer le projet de recherche à compter de la date convenue au moment de l'attribution.

5. Conditions, date, adresse du lieu de dépôt des offres

Le dossier d'appel d'offre doit être composé d'une grande enveloppe, contenant deux petites enveloppes (offre technique et offre financière). La grande enveloppe devra porter la mention : « Appel à projet de recherche sur la Surveillance génomique du paludisme – septembre 2024 »

Les dossiers doivent être soumis, soit par envoie électronique à l'adresse de : bids.guinee@crs.org ou par dépôt physique au plus tard le **14 octobre 2024 à 13h au bureau de CRS à l'adresse suivante :**

Immeuble CRS, carrefour ambiance, Nongo/Commune de Ratoma, BP 128 Conakry, Téléphone : +224 664 20 20 26 / 625 25 03 24 / 656 44 26 60

Destinataire : A Mr le Représentant Résident de CRS Guinée

Objet : Appel à projet de recherche sur la Surveillance génomique du paludisme – septembre 2024

NB /Aucune autre mention particulière sur la grande enveloppe ne sera admise (cachet du cabinet/consultant, signature, nom, etc.)

Le devis aura une durée de validité de 90 jours après la date de clôture prescrite par CRS. Tous les prix acceptés au cours de cette période seront considérés comme fermes pour l'ordre d'achat résultant. Le fournisseur s'engage à honorer le bon de commande/contrat sous la forme prévue au moment de l'attribution, selon les modalités et les conditions énoncées dans la présente, et pour le montant convenu.

Les soumissionnaires devront dater et signer le formulaire de dépôt des offres à la réception de CRS qui sera à la réception de CRS.

NB : CRS se réserve le droit de rejeter toute offre qui ne respectera pas les procédures de soumission.

Conakry, le **20 septembre 2024**


Hoops



ANNEXES A : Formulaire d'engagement du respect de la proposition financière pour la mise en œuvre du projet recherche

Je m'engage à respecter ma proposition financière pour mener à bien l'éventail des services spécifiés dans le dossier de demande.

En conformité avec la présente DP, je soussigné, propose de fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement, afin de fournir les biens et services énoncés dans la DP. Cela doit se faire au prix défini dans la présente annexe et selon les termes de contrat figurant dans la présente DP.

(Signature)

(Nom)

(Poste)

(Date)

Indiquez le nom et les coordonnées de la personne de votre structure à contacter pour ce devis :

Nom : Poste :

Adresse postale (rue, numéro, ville) :

Tél. : Fax :

Adresse électronique :

Offre valable jusqu'au : doit être au minimum de 90 jours.

Devise de l'offre : Francs Guinéens Délai de paiement de 30 jours accepté :

ANNEXES B : Lettre d'engagement à respecter la déclaration d'absence de conflit d'intérêt et le code de déontologie de CRS

À imprimer sur le papier à en-tête du candidat

Date :

Catholic Relief Services (CRS) Bureau de
Guinée

Je soussigné, M. ou Mme :

Agissant en qualité de :

Représentant la société/structure : (nom de la société/structure, adresse)

Déclare que :

- A) Ni notre société/structure ni notre personnel n'ont aucun conflit d'intérêts dans aucune activité qui nous placerait, si nous étions sélectionnés, dans un conflit d'intérêts avec CRS ;
- B) Notre société/ structure confirme que ni le candidat ni ses sous-traitants n'ont été associés, ou impliqués, en aucune manière, directement ou indirectement, dans la préparation de la conception, des termes de référence et/ou d'autres documents utilisés dans le cadre de cet appel d'offres ;
- C) Ni notre société/structure ni ses sociétés affiliées ou filiales (y compris nos sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat), n'avons été déclarées inadmissibles par CRS conformément à l'article 2 — Conditions à remplir pour participer à l'appel d'offres ;
- D) Nous n'avons pas offert et nous n'offrirons pas de cadeaux ni de faveurs d'aucune sorte en échange de cet appel d'offres, et nous ne le ferons pas tout au long de l'exécution d'un quelconque contrat attribué.

Enfin, j'autorise CRS à vérifier ces informations. J'accepte également d'assumer les conséquences de toute violation du présent contrat dans le cadre de l'exécution de celui-ci.

Date :

Signature du représentant légal du candidat

Cachet

ANNEXE C : CODE DE BONNE CONDUITE – PRESTAIRES DE CRS

Catholic Relief Services (CRS) s'est engagé à respecter les principes de l'approvisionnement responsable et nous attendons de nos fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent pleinement les obligations contractuelles applicables afin d'inclure les conditions générales de CRS, les lois locales et pertinentes / autrement applicables et adhérer aux normes de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise internationalement reconnues. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre ces normes avec leurs fournisseurs et sous-traitants, comme inspiré par [l'initiative Global Compact](#), [les Principes directeurs des Nations Unies et les droits de l'homme](#), [la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail](#), [le code de base ETI](#) et [les politiques, procédures et normes applicables de CRS](#).

1) SOCIAL

- ✓ Interdire toutes les formes de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des personnes.¹ Toute activité sexuelle avec un enfant, définie comme une personne de moins de 18 ans, est considérée comme un abus sexuel quel que soit l'âge local de consentement.
- ✓ Avoir des mécanismes en place pour prévenir, traiter et répondre activement au harcèlement, au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des personnes.
- ✓ Soutenir la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et interdire le travail forcé, obligé et involontaire et le travail des enfants.
- ✓ Ne recrutez ni n'employez d'enfants de moins de 15 ans. Ne recrutez pas et n'employez pas d'enfants de moins de 18 ans pour des travaux qui sont mentalement ou physiquement dangereux ou qui interfèrent avec la scolarité.
- ✓ Traiter les employés avec dignité et respect et fournir un lieu de travail sûr et hygiénique, conforme aux lois nationales et exempt de discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, la religion, la sexualité, la culture ou le handicap.
- ✓ Fournir des mécanismes de signalement accessibles et confidentiels aux employés et autres parties prenantes pour signaler les préoccupations ou les soupçons de toute forme de harcèlement, d'abus et d'exploitation décrite ci-dessus et des pratiques potentiellement illégales de la direction ou des employés.
- ✓ S'engager à protéger les journalistes ou les dénonciateurs contre les représailles.
- ✓ Respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective tels que définis dans les lois applicables.
- ✓ Veiller à ce que les salaires et les heures de travail soient conformes aux normes juridiques nationales.

2) GOUVERNANCE

- ✓ Respectez toutes les lois et réglementations commerciales nationales et internationales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois antitrust, les contrôles commerciaux et les régimes de sanctions.
- ✓ Considérez l'intégrité commerciale comme la base des relations d'affaires.
- ✓ Interdire tous les types de pots-de-vin, de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Interdire les cadeaux à des agents publics ou privés qui visent à influencer les décisions commerciales ou à les encourager à agir contrairement à leurs obligations.
- ✓ Respectez la vie privée et les informations confidentielles de tous vos employés et partenaires commerciaux, et protégez les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive.
- ✓ Mettre en place des normes de protection et de gestion des données qui concernent la collecte, la sauvegarde, l'assainissement et l'élimination des données. Le propriétaire des données est au courant des conditions et des conditions de fourniture des données et donne son consentement conformément aux valeurs et principes des données responsables de CRS.

- ✓ Mettre en œuvre une politique et une procédure de gestion de la conformité appropriées, qui facilitent le respect des lois, réglementations et normes applicables.

Reportez-vous aux pages 6 et 7 de la politique de CRS sur la sauvegarde pour plus de détails sur les pratiques d'exploitation interdites, y compris la fourniture de services sexuels commerciaux, les pratiques d'emploi et les relations avec les bénéficiaires qui sont abusives ou abusives.

3) ENVIRONNEMENT

- ✓ Respectez toutes les réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- ✓ Promouvoir le développement, la fabrication, le transport, l'utilisation et la mise au rebut sûrs et respectueux de l'environnement de vos produits.
- ✓ S'assurer, en utilisant des politiques et procédures de gestion appropriées, que la qualité et la sécurité des produits satisfont aux exigences applicables.
- ✓ Protégez la vie et la santé de vos employés et voisins, ainsi que le grand public contre les dangers inhérents à vos processus et produits.
- ✓ Utiliser les ressources efficacement, appliquer des technologies écoénergétiques et respectueuses de l'environnement et réduire les déchets, ainsi que les émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Étant donné que CRS est bénéficiaire de nombreuses subventions ou contrats fournis par des donateurs gouvernementaux, publics et privés, tous les fournisseurs et prestataires de services sont informés par la présente que d'autres mesures de conformité spécifiques aux donateurs peuvent être incluses dans l'instrument juridique par lequel les biens ou services sont achetés.

CRS se réserve le droit de mener des audits ou des évaluations de diligence raisonnable pour assurer votre conformité et prendra des mesures raisonnables pour enquêter ou prendre les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations. CRS se réserve le droit de mettre fin à toute relation pour non-respect des exigences mentionnées ci-dessus.

Si vous avez des inquiétudes ou des soupçons concernant toute forme de harcèlement, d'abus et d'exploitation décrite ci-dessus et dans la politique de sauvegarde de CRS, une conduite illégale ou inappropriée, CRS vous oblige à signaler par l'un des canaux suivants :

- Au Management de CRS
- Site de dénonciation de CRS : <http://bit.ly/crshotline>
- Courriel : alert@crs.org
- Téléphone/Skype : 1-866-295-2632
- Courriel : (marquez « Confidentiel »)

Attention : General Counsel

Catholic Services de secours

228 W. Lexington Street

Baltimore, MD 21201

Garantir les principes du développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement est important pour CRS. Nous espérons qu'en tant que partenaire, vous montrez votre engagement en vous conformant à votre propre code de conduite ou aux politiques d'entreprise qui englobent ces normes.

En acceptant les affaires de CRS sous la forme d'un bon de commande, d'un contrat ou d'un accord, vous acceptez implicitement les rôles et responsabilités de votre organisation décrits dans ce document.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE DANS CETTE OFFRE

No	Nom du document	Inclus ? Oui/Non
1	Une lettre de soumission	
2	La présentation de l'organisme candidat (date de création, organigramme, liste des dirigeants, liste du personnel, documents administratifs légaux (RCCM, agrément, décret ou arrêté portant création de la structure, les CV du personnel chargé des recherches, etc.) ;	
3	La présentation détaillée du (des) projet(s) de recherche (une copie originale et deux photocopies) ;	
4	La copie du bilan comptable des années 2022 et 2023 ;	
5	La copie des coordonnées bancaires (RIB) de l'organisme candidat ;	
6	Un calendrier de recherche de 3 à 6 mois (selon le sujet) ;	
7	La présentation détaillée du budget (en francs guinéens) du projet de recherche (à être soumise dans une enveloppe séparée avec les copies des protocoles) portant le nom du candidat et la mention " BUDGET DE PROJET DE RECHERCHE "	
8	Formulaire (voir annexe A et B et C)	